



Mise à l'enquête publique

Administration communale

Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Bulletin officiel du 10 février 2023

Désaffectation de tombes en pleine terre

L'administration communale d'Ayent informe les familles que les tombes suivantes seront désaffectées en 2023 :

AYMON Charles - 1919 (Urne AYMON Augusta)
AYMON Francis- 1926
AYMON Régina - 1914
AYMON-DELETROZ Régina - 1913
BENEY Louis - 1912 (Urne BENEY Albertine)
BETRISEY Edouard - 1914
BLANC Fernand – 1936
BLANC Germaine- 1908 – (Urne BLANC Alexandre)
CHABBEY Jérémie - 1924
COTTER Thérèse 1921 (Urne COTTER Raymond)
DELETROZ Eugénie - 1899
DESSIMOZ Liliane - 1947
DUSSEX Edouard - 1910
MOOS Georges – 1933
MOOS Jeanne- 1927
MOOS Rodolphe - 1921
MOOS Yvonne - 1922
MORARD Alphonse - 1928
MORARD Fabien -1917
MORARD Germaine - 1908

MORARD Joseph - 1911

MORARD Jules - 1907 (Urnes MORARD Séraphine et MORARD Olivier)

PHILIPPOZ Firmin - 1935 (Urne PHILIPPOZ Paula)

PRAPALAN Louis - 1922

RUCHTI-HOLZER Martha - 1923

SAVIOZ Jeanne - 1912

TRAVELLETTI-JEAN Anita - 1921

Les familles pourront enlever les entourages ou monuments jusqu'à fin juin 2023. A l'expiration de ce délai, l'autorité communale disposera librement des objets garnissant les tombes.

Par ailleurs et conformément à l'article 9.3 du règlement communal sur le cimetière et les ensevelissements, les familles ont la possibilité de faire inscrire l'épithaphe des défunts sur les plaques supérieures libres du columbarium. Les frais d'inscription de Fr. 100.-- par inscription sont à la charge des familles requérantes. Le mode d'inscription est fixé par l'administration communale. Les familles intéressées peuvent s'annoncer par écrit à l'administration communale durant le délai susmentionné. À l'expiration de ce délai, les demandes ne pourront plus être prises en considération.

Ayent, le 10 février 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE